

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°240229AR048CB

Arrêté portant réglementation de la circulation – Avenue du quai - Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par M. HILMOINE Richard, société Edgar Duval,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation Avenue du quai à Hondschoote afin de faciliter la rénovation du réseau des eaux usées,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront prolongées Avenue du quai, à Hondschoote, jusqu'au Vendredi 29 mars 2024 :

- Circulation en demi-chaussée
- Circulation alternée
- Stationnement interdit

Article 2° - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation par la société chargée des travaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.
- Les Services Municipaux, pour information et exécution.
- Le Garde-champêtre de la Police Rurale, pour information et exécution,
- Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.
- M. HILMOINE Richard, société Edgar Duval, pour information et exécution.
- M. VERMERSCH, Adjoint aux Travaux, pour information.
- M. PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, le 29 février 2024

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

